



Discours de Ségolène NEUVILLE
Secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion

6^{ème} colloque de la Fondation Jacques Chirac
« Une politique ambitieuse pour la personne handicapée »
16 février 2017

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Monsieur le Président du Conseil scientifique de la Fondation Jacques Chirac, Bernard FRAYSSE

Monsieur le Président de la Fondation, Jean-Pierre DUPONT

Madame la directrice générale, Françoise BEZIAT

Mesdames, messieurs,

Je suis ravie d'être ici avec vous pour interroger de nouveau la politique que nous mettons en œuvre pour faciliter le quotidien de nos concitoyens en situation de handicap.

Je suis particulièrement contente que vous avez mis la recherche au cœur de votre colloque car c'est un sujet qui me préoccupe depuis que j'exerce ces fonctions. On peut mieux faire en effet dans le domaine du handicap. Nous avons un secteur médico-social fabuleux mais on

doit améliorer les liens avec la recherche pour que les enfants et adultes puissent bénéficier de meilleurs accompagnements basés sur des preuves scientifiques.

Il y a deux ans nous faisons le bilan de la loi du 11 février 2005, une grande loi ambitieuse qui nous avait invités à rompre avec une vision compassionnelle des personnes en situation de handicap et à construire une société où le potentiel de chacun et de chacune serait valorisé grâce à l'accessibilité universelle et à la juste compensation du handicap.

Nous étions tous d'accord qu'il restait beaucoup à faire. Toutes les actions que nous avons entreprises depuis le début de cette mandature visaient justement à relever ces défis, un par un.

Nous avons pris des mesures concrètes pour que les principes de la loi de 2005 ne soient pas des vœux pieux, qu'on puisse les mettre en œuvre et qu'on puisse parler de la liberté de choix pour nos concitoyens handicapés. La liberté de choix et l'émancipation sont les objectifs premiers de la politique du handicap que je porte. Je sais qu'on en est encore loin mais il faut avoir des objectifs ambitieux en matière de politique du handicap. L'émancipation et la liberté de choix ne sont pas des concepts abstraits. Elles s'exercent à travers des choses très concrètes.

D'abord, il est nécessaire de donner à la personne l'opportunité de dire ce qu'elle souhaite. C'est tout le sens notamment du nouveau formulaire de demande en MDPH que nous avons expérimenté et qui sera généralisé. Il permet d'interroger ce dont la personne considère avoir besoin en s'éloignant de la logique administrative du formulaire actuel. Il est vrai que ce dernier prévoit une rubrique dédiée au projet de vie, conformément à la loi de 2005, mais qui serait à l'aise face à une feuille blanche où il faut écrire son projet de vie ? Dans le nouveau formulaire on pose des questions simples pour permettre à chacun de s'exprimer.

Donner à chaque personne la possibilité de s'exprimer c'est aussi s'intéresser à l'expression des personnes dyscommunicantes. Je pense par exemple aux personnes en situation de polyhandicap parce que nous avons récemment travaillé sur ce sujet. Il est essentiel de continuer à développer les techniques permettant à ces personnes d'entrer en communication.

Bien sûr, partir de besoins des personnes ne suffit pas pour leur offrir de vrais parcours de vie qui ne soient pas des parcours du combattants. Il faut qu'il y ait des solutions concrètes en face et ce, dans toutes les dimensions de leur vie.

Il faut, il est vrai, renforcer l'offre d'accompagnement médico-sociale tout en la rendant plus inclusive.

Face à cet impératif, ce gouvernement a pris ses responsabilités. Nous avons mis en œuvre le 3^{ème} plan autisme doté de 205M€ pour la création de nouvelles réponses. Plus globalement, entre 2012 et 2016, près de 19 000 places nouvelles d'établissements et services pour enfants et adultes handicapés ont pu être installées.

Pour poursuivre cette dynamique, nous lançons les travaux préparatoires du 4^{ème} plan autisme pour qu'il prenne le relais du 3^{ème} dès début 2018, et pour les autres handicaps nous avons d'ores et déjà sécurisé un budget de 180 M€. Près de 59M€ pourront d'ailleurs être engagés dès cette année.

Ces moyens que nous avons su mobiliser malgré un contexte budgétaire contraint sont tout à fait essentiels, mais répondre aux attentes et aspirations des personnes en situation de handicap et de leurs familles n'est pas qu'une question de financement mais également une question de façon de faire.

Le cadre du secteur médico-social doit aujourd'hui être rénové pour permettre plus de souplesse, plus d'individualisation dans les accompagnements proposés et plus de coopération. Je pense que vous allez en parler pendant cette matinée car plus personne ne doute que nous avons une responsabilité collective pour réinventer les modes d'accompagnement.

Nous avons impulsé de nombreuses évolutions pour sortir de la logique où l'institutionnel prime sur l'individuel, où les réponses demeurent clivées selon le type de financement, où le financement reste centré sur les places et non les besoins des personnes.

Je pense bien évidemment aux suites du rapport « Zéro sans solution » de Denis PIVETEAU, à ce que nous avons appelé la démarche « une Réponse accompagnée pour tous ». Il s'agit tout simplement de ne pas laisser les personnes seules face à leurs difficultés à trouver un accompagnement médico-social. Tout le monde doit se mobiliser pour trouver une solution éventuellement temporaire qui permet à la personne d'être accompagnée : la MDPH, le département, l'ARS, l'assurance maladie, l'Education nationale, les hôpitaux, les associations gestionnaires ou non... Cela peut paraître comme une évidence mais le déploiement dans les 24 départements pionniers montre qu'il s'agit d'une véritable révolution culturelle et que cela prend du temps. Pour autant, cette démarche connaît un véritable succès car 66 nouveaux

départements vont la rejoindre cette année avant même sa généralisation en 2018. Tous ces départements seront soutenus grâce à un budget de 8M€ que j'ai voulu consacrer à cette évolution importante.

Nous avons engagé une réforme de grande ampleur et de longue haleine, la réforme de la tarification des établissements et services médico-sociaux portée par le projet Serafin-PH. On pourrait croire qu'il s'agit d'une réforme purement technique mais, de fait, c'est une évolution de fond que porte ce projet. Il permettra à terme un système d'allocation de ressources plus juste et équitable au regard des besoins des personnes accompagnées. Ainsi, lorsqu'une structure accepte d'accompagner une personne qui a des besoins intenses, cet engagement sera valorisé, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui. Cependant, ce projet ne donnera ses fruits que dans quelques années et nous n'allions pas attendre cette échéance pour renforcer la pertinence de notre offre médico-sociale.

Nous avons commencé mettre en œuvre d'autres outils pour favoriser cette évolution.

Nous avons acté la généralisation des Contrats pluriannuel d'objectifs et de moyens pour tous les établissements médico-sociaux dans le domaine du handicap, instaurant une nouvelle forme de dialogue entre les gestionnaires et les financeurs.

Nous avons expérimenté des dispositifs qui facilitent la vie des personnes. Je pense au Service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD). Je pense également au dispositif ITEP que nous avons expérimenté et qui est en voie de généralisation. Il s'agit de permettre à un jeune d'être accueilli en internat ou être accompagné par un service selon les besoins du moment, sans obligatoirement repasser par l'orientation de la MDPH. Cette réforme inspire d'ailleurs les réflexions sur les autorisations que nous menons en ce moment et qui devront aboutir à un cadre réglementaire plus souple, en phase avec les propositions que fait la Fondation Jacques Chirac avec le livre blanc sur lequel vous allez échanger en fin de matinée.

Enfin, nous avons créé ou reconnu lors de cette mandature les dispositifs qui permettent de tisser les liens entre le médico-social et d'autres secteurs: les unités d'enseignement en maternelle pour les enfants autistes – ça fonctionne très bien et j'espère que dans le 4^{ème} plan autisme il y aura des unités d'enseignement dans les écoles élémentaires, les pôles de compétences et de prestations externalisés, l'emploi accompagné, ou encore l'habitat inclusif.

Cette dynamique est tout à fait essentielle à mes yeux, car l'esprit de la loi de 2005 c'est bien de sortir d'une logique où la politique du handicap serait portée uniquement par le Ministère des affaires sociales et par les structures spécialisées.

Ce que nous voulons et ce à quoi nous avons travaillé c'est de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder au milieu ordinaire tout en facilitant cette démarche.

300 000 élèves en situation de handicap sont désormais accueillis dans les écoles, c'est un tiers de plus qu'à la rentrée 2011. C'était notre priorité. Nous pouvons donc nous en réjouir mais nous devons aussi accompagner cette évolution positive.

C'est pour cela que nous avons engagé la pérennisation des emplois affectés à l'accompagnement des élèves handicapés et à la professionnalisation des accompagnants. Les 56 000 contrats aidés d'Auxiliaires de vie scolaire vont être transformés progressivement en contrats d'Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), en CDD avec un passage possible en CDI. Par ailleurs, un nouveau diplôme d'accompagnant éducatif et social permet désormais de former les AESH car l'une des spécialisations porte sur l'éducation inclusive. L'accompagnement des élèves handicapés devient ainsi un vrai métier reconnu et valorisé.

Par ailleurs, les textes règlementaires viennent de sortir pour la mise en place dès la rentrée 2017 du nouveau certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée. Ce dispositif permettra une meilleure formation des enseignants du premier et du second degré, au service de l'intégration scolaire des enfants handicapés.

Au-delà de l'école, il faut que les jeunes puissent accéder à la formation professionnelle, aux études supérieures, à l'emploi. C'est ça l'émancipation concrète et c'est ça une politique de handicap ambitieuse !

Conformément aux annonces du Président de la République à la dernière CNH, une nouvelle circulaire sur la formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap sortie au mois de décembre permettra d'améliorer les conditions d'accès des collégiens handicapés aux filières professionnelles et à l'apprentissage.

Les universités et les grandes écoles doivent aussi être accessibles et être au rendez-vous des attentes légitimes des jeunes handicapés. C'est pour cela que nous pouvons nous réjouir que 100 % des universités sont aujourd'hui dotées d'une mission handicap dédiée à l'accueil et

l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. C'est pour cela que nous poursuivons l'objectif que toutes les universités aient adoptées leur schéma directeur handicap. 40% des universités l'ont fait déjà alors qu'elles n'étaient que deux en 2014. Nous allons donc y arriver et cela facilitera les démarches des étudiants nécessitant des adaptations pédagogiques spécifiques.

Le chemin des études supérieures doit nous mener également à améliorer l'accès et le maintien dans l'emploi. Cela passe par la sensibilisation et la formation des professionnels du secteur de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle, par l'adaptation des postes et enfin par l'accompagnement humain.

C'est pour cela que nous avons inscrit dans la loi Travail un dispositif nouveau « d'emploi accompagné ». Il s'agit d'apporter un soutien adapté tant aux salariés handicapés qu'à leurs employeurs, à tout moment du parcours professionnel. Un financement de 5M€ est prévu pour ce type de projets en 2017 et des discussions sont en cours avec l'AGEFIPH pour le financement de ce dispositif.

Je tiens à revenir sur le sujet de l'AGEFIPH et du FIPHFP. Le moment est venu de mettre sur la table la question du financement de ces fonds. En effet, au fur et à mesure que l'emploi des personnes handicapées progresse, leurs recettes baissent alors qu'il faut continuer à accompagner les personnes. Nous devons réfléchir à un nouveau modèle, nous l'avons d'ailleurs inscrit au Comité interministériel du handicap.

Enfin, nous souhaitons également développer le logement inclusif car la liberté de choix c'est aussi de pouvoir vivre chez soi. Depuis quelques années se multiplient des initiatives d'habitat partagé, dans lesquelles les résidents peuvent mettre en commun des services. Une convention vient d'être conclue entre l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat afin de développer une offre de logements de ce type dans le parc social. Par ailleurs une aide financière spécifique sera expérimentée en 2017 et des règles de l'utilisation de la PCH dans ce cadre seront clarifiées. Sachez ma détermination pour permettre à chacun d'envisager le choix d'un logement autonome.

Je n'aurais pas le temps de développer les actions que nous portons dans toutes les autres dimensions de la vie – la pratique sportive, l'accès à la culture, l'accès aux soins... - mais elles sont nombreuses et de nouveaux engagements ont été pris par tous les Ministères lors du dernier comité interministériel du handicap qui a eu lieu le 2 décembre dernier.

Je voudrais toutefois m'arrêter un instant sur une dimension qui me semble essentielle, celle de l'accessibilité car il s'agit d'une pierre angulaire de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Vivre avec les autres et comme les autres, c'est aussi bien évidemment pouvoir aller et venir, faire ses courses, franchir le seuil d'une mairie. La mise en accessibilité des établissements recevant du public avait été inscrite dans la loi du 11 février 2005 mais elle n'avait pas été suivie des effets escomptés. Aujourd'hui, la mise en place des Ad'AP a permis d'avancer considérablement. En effet, sur près d'un million d'établissements recevant du public 384 000 sont accessibles et 593 000 sont entrés dans la démarche en déposant le formulaire par lequel ils déterminent les travaux nécessaires, leur chiffrage et leur programmation dans un délai de trois ans maximum dans l'immense majorité des cas. Plus de la moitié des 521 autorités organisatrices de transports sont également entrées dans la démarche.

L'accessibilité progresse également sur d'autres champs. La loi pour une République numérique prévoit un accès facilité pour les personnes sourdes et malentendantes à la téléphonie et pose des obligations d'accessibilité pour les sites internet, s'appliquant non seulement à l'Etat, aux collectivités territoriales et leurs établissements publics mais également aux organismes délégataires d'une mission de service public et aux plus grandes entreprises.

Il est en effet essentiel de prendre en compte les enjeux du numérique qui peut être source de nouvelles formes d'exclusion tout comme un moyen pour mieux compenser le handicap et permettre aux personnes d'accéder à l'information.

Il s'agit par ailleurs d'un domaine où on peut facilement identifier le potentiel économique de la réponse que nous devons apporter aux besoins des personnes en situation de handicap. Il me semble que vous parlez dans votre livre blanc de ce potentiel sur le champ numérique, mais aussi en matière de santé ou de domotique. On a souvent tendance à oublier que les besoins spécifiques liés au handicap nous poussent à l'innovation et présentent des opportunités de développement économique que la France se doit de saisir.

Pour aider l'émergence de l'innovation dans ce domaine nous avons lancé récemment deux concours du programme d'investissement d'avenir avec le Commissaire général à l'investissement Louis Schweitzer : handicap et innovation d'une part et accessibilité

numérique d'autre part. Les projets visant la réponse aux besoins des personnes en situation de handicap ne peuvent réussir que si les entreprises et les personnes en situation de handicap travaillent la main dans la main. Ils contribuent de ce fait à faire évoluer le regard que la société porte sur le handicap.

Or, ce que nous recherchons et ce qui permettra de faciliter les parcours des personnes en situation de handicap, c'est de bâtir une société plus solidaire, plus ouverte aux différences, mais surtout plus consciente du potentiel de chacun et de chacune quel que soit son handicap.

Je compte aussi sur vous pour y parvenir. Merci pour votre investissement parce que les choses changent dans la société aussi grâce à vous tous, engagés depuis longtemps sur ce champ.

Je vous souhaite d'excellents débats qui vous animeront pendant tout ce colloque dont j'espère recevoir les actes car vos travaux m'intéressent.

Je vous remercie.